

RAPPORT N°2

ACQUISITION DES LOCAUX DE LA CCI

M. le Président expose :

Vu la délibération du 12 décembre 2019, autorisant M. le Président à négocier avec la CCI pour la cession de ses locaux situés place de la Mairie à Ambert ;

Vu la proposition de la CCI de céder ces locaux pour un montant de 250 000 € ;

Attendu que dans l'attente de la réalisation d'un siège adapté aux besoins, ces locaux permettraient de libérer la cité administrative appartenant à la commune d'Ambert et d'y adjoindre d'autres bureaux ;

Attendu que ces locaux ont une valeur stratégique dans le maintien d'activités en centre-ville et que même après la réalisation du siège, la communauté de communes trouvera pour ce bâtiment une affectation en adéquation avec les enjeux de centre-ville ;

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à procéder à l'acquisition des locaux de la CCI, situé en centre-ville d'Ambert pour un montant de 200 000 € ;
- d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.